

MOTION

de l'Association TGV Grand Centre Auvergne suite aux préconisations rendues du rapport de la Commission Mobilité 21

La Commission Mobilité 21 a rendu son rapport le 27 juin 2013.

Les éléments constitutifs, relatifs au projet POCL, sont :

- **Le POCL figure parmi les projets à réaliser après 2030** (avec préconisation de poursuivre les études d'approfondissement pour permettre leur engagement sur la période 2030-2050), avec les raisons invoquées de la date incertaine de saturation exacte de la LN1, et de la conjoncture défavorable des finances publiques.
- **La Commission Mobilité 21 propose la mise en place d'un observatoire** pour déterminer avec précision l'échéance de la saturation de la LN1 et ses capacités d'évolution, compte tenu des données diverses sur l'effectivité de cette saturation.
- **La mise en place d'une réserve de précaution de 2 milliards d'euros pour d'éventuels travaux.**

L'association prend acte :

- des préconisations du rapport de la Commission Mobilité 21,
- que le projet soit retenu, et puisse être réalisé plus rapidement en fonction de l'échéance avérée de la saturation de la LN1,
- de la mise en place de l'observatoire de la saturation
- que le nœud ferroviaire Lyonnais et l'interconnexion sud- île de France qui intéressent le POCL soient classés dans les priorités 1,

Par conséquent, l'association demande au Premier Ministre que :

- **l'observatoire de la saturation soit mis en place** dans les délais les plus rapides et que soit clarifié au plus vite l'horizon réel de saturation de la Ligne actuelle Paris-Lyon.
- **la résolution du nœud ferroviaire Lyonnais et de l'interconnexion sud-île de France, qui intéressent le POCL, soit réalisée** sans attendre et soit inscrite dans la perspective de la réalisation de la ligne POCL, afin de ne pas constituer des nœuds fermés à la nouvelle ligne ou non adaptés à celle-ci.
- **les études préalables aux travaux* soient engagées** dans le prolongement direct de la remise des études complémentaires de RFF.

**Les études diverses sur un projet de cet importance courent sur une période de 7 à 10 ans, il est donc indispensable de les lancer sans attendre pour être prêt à répondre à la saturation et au besoin d'aménagement des territoires exclus de la Grande Vitesse Ferroviaire.*

- **ces études fassent l'objet d'un phasage précis par RFF et d'un prévisionnel de financement** avec les différents partenaires Etat, et surtout les Régions pour qu'elles puissent se prononcer sur un scénario et que les Fonds Européens puissent être sollicités.

Concernant la GOUVERNANCE :

L'association demande :

- **à réintégrer le COPIL** qui pourra être mis en place pour ces études.
- **un siège de titulaire et un siège de suppléant au sein de l'observatoire** qui sera mis en place.

Concernant les TRAVAUX A CONDUIRE EN PARALLELE DES ETUDES

L'association demande :

- **d'inscrire**, dans les prochaines générations des politiques contractuelles qu'il s'agisse des contrats Etat-Régions, de la prochaine génération des Fonds Européens, des futurs PDMI, ou de futurs Plans Rails, **les travaux de modernisation des lignes en interconnexion avec le POCL, à savoir :**
 - ✓ **la ligne Montluçon – Vierzon,**
 - ✓ **la ligne POLT**
- **d'intégrer** les travaux de modernisation des réseaux régionaux
- **d'appréhender** les évolutions de trafic et de clientèle en lien avec le POCL et les territoires desservis directement par celui-ci.

En conclusion, la Commission a reconnu le projet POCL inéluctable et irréversible.

L'association va mettre à profit le délai de mise en œuvre du projet pour faire accélérer les études, pour continuer à mobiliser les acteurs.

Leur engagement et leur détermination pour développer leur territoire et résorber la fracture de la grande vitesse ferroviaire doivent être entendus et se concrétiser par des actes.